

Valeurs unitaires et spécifications techniques des pièces libellées en euros destinées à la circulation

1998/0270(SYN) - 18/11/1998 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Irene SOLTWEDEL-SCHÄFER (Verts, D), le Parlement européen approuve la proposition de la Commission modifiant les spécifications techniques des pièces en euro. Les trois modifications proposées (alourdir la pièce de 50 cent, modifier la tranche des pièces de 50 et de 10 cent) répondent aux objections soulevées par l'Association européenne des fabricants de distributeurs automatiques et par l'Union européenne des aveugles. Le Parlement, en représentant un amendement qu'il avait déjà déposé lors de la deuxième lecture de la proposition initiale relative aux pièces en euro, demande que soit frappée, en plus des huit pièces ordinaires, une pièce symbolique en or d'une valeur nominale de 100 euro.